

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

**OBJET : Demandes de subventions liées au programme de travaux
d'assainissement – Opérations du programme 2014**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme pluri-annuel d'investissement, il a été programmé la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

- Commune de Châtellerault : réhabilitation du poste de refoulement route de Targé pour un montant estimatif de 85 000 € H.T.,*
- Commune de Châtellerault : réhabilitation du réseau d'eaux usées au niveau des secteurs Mendès France, Anne Franck, chemin de la maison perdue (Targé) pour un montant estimatif de 154 000 € H.T.,*
- Commune de Colombiers : création d'une station d'épuration pour un montant estimatif de 435 000 € H.T.,*
- Commune de Colombiers : création d'un réseau d'assainissement au niveau du secteur du bourg (tranche 1) pour un montant estimatif de 1 000 000 € H.T.,*
- Commune de Monthoiron : réhabilitation de la lagune pour un montant estimatif de 75 000 € H.T.,*
- Commune de Saint Sauveur : réhabilitation du poste de refoulement les Rétinières pour un montant estimatif de 7 000 € H.T.,*
- Commune de Senillé : création d'une nouvelle station d'épuration, en remplacement de la lagune, pour un montant estimatif de 350 000 € H.T.,*
- Commune de Thuré : mise en place d'un traitement contre l'H2S au niveau du poste de refoulement de Besse pour un montant estimatif de 29 000 € H.T.,*
- Commune de Vouneuil-sur-Vienne : réhabilitation du poste de refoulement principal du Bourg pour un montant estimatif de 39 550 € H.T.,*
- Commune de Vouneuil-sur-Vienne : extension du réseau d'assainissement au niveau du secteur "Le Noyer Jaune" pour un montant estimatif de 36 000 € H.T.,*
- CAPC : travaux de réhabilitation de déversoirs d'orage pour un montant estimatif de 28 500 € H.T.;*
- CAPC : mise en place de mesures de débit sur le réseau d'assainissement au niveau de 6 déversoirs d'orage pour un montant estimatif de 48 000 € H.T.*

A ce titre, des demandes de subventions seront déposées auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

* * * * *

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU l'article 3 alinéa II.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT les études d'avant projet sommaire correspondant à ces opérations,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser les plans de financement liés à ces opérations,

Le bureau, ayant délibéré, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne concernant les opérations précitées et autorise le président, ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ces demandes.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 18/12/13, n° 8095
Publié au siège de la CAPC, le 17/12/13

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM